

## SEANCE DU VENDREDI 13 MARS 2026

| NOMBRES DE MEMBRES      |                |                                           |
|-------------------------|----------------|-------------------------------------------|
| Afférents<br>au Conseil | En<br>exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>délibération |
| 11                      | 9              | 6                                         |

Délibération n°13032026-  
001

## Date de la convocation

Le 06/03/2026

## Objet de la délibération

**CESSION DE LA  
PARCELLE AA 192**



L'An deux mille vingt-six, le vendredi 13 mars à 19 h 00 en Mairie de Saint Bonnet les Allier

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

**Présents** : M. AMBLARD Patrick, M. DECOMBE Emeric, Mme TARRIT Maryse, M. DUMONT Fabrice, M. FERREIRA Manuel, Mme AUXERRE Céline,

**Absents (excusés)** : Mme BONHOMME Sabrina, M. LABONNE Didier ; Mme MEUNIER Elise

**Secrétaire de séance** : Mme TARRIT Maryse

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la parcelle AA 192 est classée en zone U suite à la dernière modification simplifiée du PLUi n°1 du 22/09/2025. ;

Considérant qu'un accord a été trouvé avec Monsieur DE LIMA à ce jour locataire de la parcelle ;

Considérant l'évaluation demandé à l'EPF entre 22436€ et 23572€ ;

**Le maire rappelle**

La cession de bien privé de la commune est soumis au vote du conseil municipal.

Depuis 2023 les communes de moins de 2000 habitants n'ont plus l'obligation de faire appeler aux Domaines pour établir une évaluation du bien immobiliers à vendre.

Nous avons choisi de faire appel à l'EPF afin d'avoir un prix juste pour la commune et pour l'acquéreur. Ceux-ci ont estimé le terrain AA 192 à un prix compris entre 83 et 79€/m².

Le Maire propose

La vente de la parcelle AA 192 à son locataire actuel Monsieur DE LIMA, pour somme de 22 436€ soit 79€/m²

Les frais notariés seront à la charge de l'acheteur

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 063-216303255-20260313-13032026-001-DE

Commune de SAINT-BONNET LES ALLIER  
MAIRIE DE SAINT BONNET LES ALLIER  
République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**SEANCE DU VENDREDI 13 MARS 2026**

**Le conseil municipal, après délibération,**

**DECIDE**

**Article 1 :**

Approuve la vente de la parcelle AA 192 située Rue de la Challe à Saint Bonnet les Allier, à Monsieur DE LIMA pour un montant de 22 436€

**Article 2 :**

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents correspondants

**ADOpte**

A l'unanimité des membres présent la vente de la parcelle AA192

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme.